

## Subventions à des associatives sportives

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur** : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

### 1. Fonds d'Aide au Sport

Afin de soutenir les associations sportives conduisant essentiellement leurs activités au sein de quartiers d'habitat social, la Ville de Besançon a mis en place un dispositif complémentaire au soutien traditionnel aux clubs sportifs : **le Fonds d'Aide au Sport**.

Ce dispositif, inscrit dans le cadre du contrat de Ville, permet à la fois d'aider les associations dans le développement de leurs activités régulières, mais également de soutenir des initiatives particulières mises en place dans certains quartiers et relevant pour certaines du nouveau projet d'animation «Place au Sport». Ce projet vise à la mise en place d'actions d'éducation et d'insertion par le Sport en utilisant l'activité sportive comme élément d'une action éducative plus globale.

Co-financées par les délégations Politique de la Ville et Sports, certaines associations sont également aidées par l'Etat et le Département du Doubs.

Il est proposé la répartition suivante :

Structure	Proposition 2006	Rappel subvention 2005
Profession Sports 25	1 000 €	700 €
Sporting Club Clemenceau	1 200 €	1 000 €
Ligue de Tennis de Franche-Comté - Tennis dans les quartiers	1 000 €	1 000 €
ASC Planoise Saint-Ferjeux	1 200 €	1 200 €
Association Foot et Loisirs des Clairs-Soleils	500 €	500 €
Club Pugilistique Bisontin	500 €	800 €
Planoise Karaté Académy	700 €	500 €
Association Satellite	1 100 €	1 000 €
Association Sportive Orchamps-Palente	1 200 €	1 200 €
MJC Clairs-Soleils	300 €	400 €
Association Sportive Palente-Orchamps Handball	700 €	1 000 €
Karaté Sport 25	500 €	500 €
Étoile Sportive Saint-Ferjeux	500 €	500 €
ESB M	500 €	500 €
BBCD	1 000 €	800 €
ASC Montrapon	800 €	850 €
<b>Total</b>	<b>12 700 €</b>	

En cas d'accord, la dépense totale, soit 12 700 €, sera prélevée au chapitre 65.40/6574.4825 CS 20300 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits de 6 350 € en provenance du chapitre 65.824/6574 CS 47003.

## **2. Subventions exceptionnelles à diverses associations**

**Besançon Triathlon** : Organisation de l'Aquathlon de Besançon le 2 mai 2006 : **500 €**

**Golf de Besançon** : Organisation du 16<sup>ème</sup> Grand Prix de Besançon : **600 €**

**ASC Planoise Saint Ferjeux** : Subvention exceptionnelle pour aménagement des locaux du siège rue Pesty : **5 000 €**

**Besançon Gymnastique Rythmique** : Organisation de la demi-finale des Championnats de France de Gymnastique Rythmique les 8 et 9 avril : **500 €**.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 6 600 €, sera prélevée au chapitre 65.40/6574.4822 CS 20300.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces attributions de subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter cette répartition de subventions.

Mme MENETRIER et M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 19 avril 2006.*